



REGLEMENT INTERIEUR des IXème Rapides de Gouesnou



Article 1 :

L'Echiquier Gouesnousien organise les IXème rapides de Gouesnou le dimanche 26 septembre 2021 au Centre Henri Queffelec à Gouesnou.

Le tournoi toutes catégories est homologué sous le numéro 53149.

Les joueurs sont titulaires d'une licence A ou B. À défaut, ils peuvent en solliciter une auprès des organisateurs.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (qui ont été adoptées lors du 88^{ème} congrès FIDE à Antalya, Turquie).

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide de papi 3.3.6

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

L'article A3 ne s'applique pas. L'article A4 s'applique.

Article 3 :

Cadence :

La cadence adoptée est de 15 min avec un incrément de 5s/coup depuis le début.

Article 4 :

Horaires de Jeu :

Ronde 1 : 10 h 00

Ronde 2 : 10 h 55

Ronde 3 : 11 h 50

Ronde 4 : 13 h 30

Ronde 5 : 14 h 25

Ronde 6 : 15 h 20

Ronde 7 : 16 h 15

Remise des prix : 17 h 15

Vérification des licences : Le pointage des participants est assuré jusqu'à 9h30.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 15€ Jeunes : 8€

Répartition des Prix : la liste des prix est affichée entre la ronde 3 et 4. Les prix sont attribués à la place et ne sont pas cumulables.

Article 6 :

Départage des ex aequo : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 7 :

Pour le tournoi principal, un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15min et 5s de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 79 76 98 52 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 :

A l'issue de la partie, les 2 joueurs communiquent le résultat à l'arbitre siégeant à la table d'arbitrage.

Article 9 :

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Pendant les parties, il est interdit à tout participant d'utiliser tout système d'information pouvant les aider, et d'évoquer avec quiconque la position ou le déroulement des parties en cours.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 10 :

Arbitre Principal : Guennegues Marc Arbitre Fédéral Open 2

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur